

**AFFAIRES A APPORTER
EN DEBUT D'ANNEE DE
PETITE SECTION :**

- L' attestation d'assurance scolaire. (avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »)
- La participation volontaire à la coopérative scolaire de 20€.
- Les fiches de renseignements complétées.
- 2 boîtes de mouchoirs.
- Une paire de baskets pour l'intérieur (à laisser dans le casier de l'école).

La rentrée des Petites Sections aura lieu le lundi 4 septembre uniquement le matin.

**AFFAIRES A APPORTER
EN DEBUT D'ANNEE DE
MOYENNE SECTION :**

- L' attestation d'assurance scolaire. (avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »)
- La participation volontaire à la coopérative scolaire de 20€.
- 2 boîtes de mouchoirs.
- Une paire de baskets pour l'intérieur (à laisser dans le casier de l'école).
- Un grand classeur à 2 anneaux,
épaisseur 7 cm.
- Une trousse vide au nom de l'enfant.

La rentrée des Moyennes Sections aura lieu le lundi 4 septembre uniquement l'après-midi pour permettre l'accueil des Petits le matin.

**AFFAIRES A APPORTER
EN DEBUT D'ANNEE DE
GRANDE SECTION :**

- L' attestation d'assurance scolaire. (avec les mentions « responsabilité civile » et « individuelle accident »)
- La participation volontaire à la coopérative scolaire de 20€.
- 2 boîtes de mouchoirs.
- Une paire de baskets pour l'intérieur (à laisser dans le casier de l'école).
- Un grand classeur à 2 anneaux,
épaisseur 7 cm.
- Une trousse vide au nom de l'enfant.

La rentrée des Grandes Sections aura lieu le lundi 4 dès le matin.